



Le 17 octobre 2017

Par SDÉ, courriel et poste

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2018-2019
Votre dossier : R-4011-2017 / Notre référence : R054562 ÉF

Monsieur,

Faisant suite à votre correspondance en date du 13 octobre 2017, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») transmet ses commentaires à la Régie de l'énergie concernant la possibilité de reporter au mois de février 2018 l'examen en audience des enjeux qui ne sont pas nécessaires à la détermination des revenus requis au 1^{er} avril 2018.

Dans un souci de faciliter le déroulement du dossier, le Distributeur propose que l'ensemble des sujets concernant le mécanisme de réglementation incitative qui doivent faire l'objet d'un examen au présent dossier, dont ceux couverts par la pièce HQD-3, document 4 [B-0013], soient traités à l'occasion des journées d'audiences prévues au mois de février 2018.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)